

Programme de la Formation

LOI LCAP, LOI ELAN: Actualisation du cadre réglementaire et contenu du dossier de Permis d'aménager

1 jour soit 7 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Loi LCAP, loi ELAN: Actualisation du cadre réglementaire et contenu du dossier de Permis d'aménager

Date(s) : vendredi 13 septembre 2019

Lieu : AUVERGNE ARCHIFORM', Formation - 7 rue Colbert 63000 Clermont-Ferrand

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le lotissement est une procédure permettant la mise en oeuvre de projets urbains intégrant toutes les composantes d'une opération d'ensemble: travail de conception urbaine et d'insertion dans le tissu environnant, développement d'espaces communs de qualité, volet paysager, travail sur la configuration des lots permettant notamment de préserver des zones d'intimité y compris dans des secteurs plus denses. Cet outil va bien au-delà du strict découpage foncier.

Les lois LCAP et ELAN ont permis de rendre concrète l'approche pluridisciplinaire autour de la conception des lotissements, en consacrant l'intervention des architectes et des paysagistes.

Il convient, pour les concepteurs, de bien connaître le cadre réglementaire du permis d'aménager, dans sa version mise à jour, ainsi que le contenu détaillé du formulaire CERFA.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Identifier ce qu'est un lotissement et les procédures d'urbanisme associées.
- Formaliser le contenu d'une demande de permis d'aménager un lotissement

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il suffit de nous retourner le bulletin d'inscription par mail. Dès sa réception, nous vous envoyons la convention à nous retourner signée. C'est cette dernière qui valide votre inscription.

Le plus tôt avant la formation, faites votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

Pour les libéraux: FIF PL

Pour votre demande, vous devez fournir:

Le bulletin d'inscription

L'attestation Urssaf

Le programme de formation

Le numéro d'agrément de l'OF: se trouve sur nos documents

La convention

Après la formation:

Facture acquittée + attestations de présence et de formation (que vous recevez après avoir rempli le questionnaire à chaud)

N'oubliez pas de déclarer votre formation sur le site de l'Ordre.

Pour les salariés: Actalians

Le programme

La convention

Après la formation:

Facture acquittée + attestations de présence et de formation (que vous recevrez après avoir répondu au questionnaire à chaud)

PUBLIC CIBLE

Architectes, paysagistes, maîtres d'oeuvre, géomètres, bureaux d'études techniques, conducteurs d'opération.

PRÉREQUIS

Obligation d'adhérer à l'association Auvergne Archiform pour participer aux formations.
30€ si entreprise individuelle et **60€** si inscription agence.

Adhésion individuelle **offerte** pour les jeunes inscrits de moins de 2 ans à l'Ordre.

Avoir réalisé des permis d'aménager

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun. Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôles ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées.

Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation.

La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

Module

Loi LCAP, loi ELAN: Actualisation du cadre réglementaire et contenu du dossier de Permis d'aménager

1 jour soit 7 heures de formation

Type : En intra-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : vendredi 13 septembre 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : AUVERGNE ARCHIFORM', Formation - 7 rue Colbert 63000 Clermont-Ferrand

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, le participant sera en capacité:

- d'identifier ce qu'est un lotissement et les procédures d'urbanisme associées
- de formaliser le contenu d'une demande de permis d'aménager d'un lotissement

FORMATEUR(S)

DROUART Audrey - Juriste

GROSMOND Pierre - Architecte urbaniste

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Point juridique enrichi par l'expérience de l'intervenante, mais aussi de chacun des participants, de vidéos témoignages de maîtres d'ouvrages.

En complément de la journée de formation, un module à distance de 25 minutes est mis à disposition.

Ce module est le prérequis qui vous permettra de vous familiariser avec certaines notions fondamentales et le vocabulaire associé.

1 module de 20 minutes intitulé "Histoire et production urbaine"

1 glossaire du permis d'aménager en consultation libre

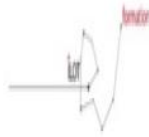
PROGRAMME

Le lotissement et les procédures d'urbanisme associées

Le lotissement et les autres outils de division foncière

Le jeu d'acteurs autour du lotissement, après les lois LCAP et ELAN

L'approche pluridisciplinaire



Le contenu d'une demande de permis d'aménager un lotissement

Le permis d'aménager, pas à pas: approche opérationnelle du formulaire CERFA
Les pièces administratives

L'articulation dans le temps du lotissement et des futurs PC

Comment sont instruits les permis de construire en lotissement?

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
AUVERGNE ARCHIFORM 7 rue Colbert 63000 Clermont-Ferrand
04.73.93.16.85 - auvergnearchiform@outlook.fr

FORMATION : LOI LCAP, LOI ELAN: Actualisation du cadre réglementaire et contenu du dossier de Permis d'aménager

Module : Loi LCAP, loi ELAN: Actualisation du cadre réglementaire et contenu du dossier de Permis d'aménager

Date(s) : vendredi 13 septembre 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : AUVERGNE ARCHIFORM', Formation - 7 rue Colbert 63000 Clermont-Ferrand

Durée : 1 jour soit 7 heures

Places limitées à : 12

Date de clôture des inscriptions : 12/06/2019

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

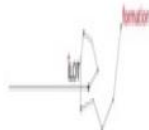
Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :



Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS
- FAFIEC
- FIF PL
- PÔLE EMPLOI Saint Etienne Clapier
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

| ADHÉSION ANNUELLE | | | |
|---|--------------|--------------------|---------|
| | Organisme | 60,00 € | € |
| | Individuelle | 30,00 € | € |
| Module 1 : Loi LCAP, loi ELAN: Actualisation du cadre réglementaire et contenu du dossier de Permis d'aménager | | 7h / 1 jour | |
| Coût pédagogique | PLEIN TARIF | 350,00 € | € |
| | | TOTAL | € |

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1/ A réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier complet : Convention de stage + Programme détaillé des journées de formation.

2/ Quelques jours avant le début du stage, l'Association Auvergne Archiform' vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

3/ À l'issue du stage, une attestation de formation, une attestation de présence, une copie des feuilles d'émargement, la facture acquittées des frais d'inscription et d'adhésion + ainsi qu'un questionnaire de satisfaction seront transmis par email aux participants.